

## OPÉRATEUR DE L'USINE DE FILTRATION

Diplômé en génie civil et certifié en traitement et distribution de l'eau potable, M. Caron fut embauché en 1998 à titre d'opérateur et superviseur l'usine de filtration.

Le travail de l'opérateur de l'usine de filtration comporte plusieurs responsabilités car il doit assurer aux citoyens la distribution de l'eau potable. Ses nombreuses tâches sont :

- veiller à ce que les équipements soient opérationnels ;
- effectuer quotidiennement des tests permettant de contrôler le dosage du chlore ;
- maintenir un pH (potentiel d'hydrogène) adéquat afin d'éviter la corrosion ;
- prendre à chaque semaine des échantillons d'eau à différents secteurs de la Ville pour analyse en laboratoire afin d'assurer une eau potable ;
- veiller au lavage des filtres, à l'entretien et à la réparation des installations ;
- assurer en tout temps la qualité de l'eau potable.

## INFORMATION

En vertu de la Loi sur la Gouvernance locale, un gouvernement local peut fournir divers services publics dont la distribution d'eau potable à ses citoyens.

L'eau consommée à Saint-Quentin est d'abord filtrée, soumise à des tests périodiques et approuvée par le ministère de la Santé selon la Loi sur l'assainissement de l'eau. Donc, chaque fois que vous buvez un verre d'eau, vous pouvez être assuré de sa qualité.

Pour de plus amples renseignements concernant l'eau potable dans la Ville de Saint-Quentin ou relativement à l'usine de filtration, vous pouvez communiquer avec M. Régis Caron, opérateur de l'usine de filtration à la Ville de Saint-Quentin au :

10, rue Deschênes  
Saint-Quentin (NB) E8A 1M1

(506) 235-2425 (téléphone)  
(506) 235-1952 (télécopie)

[ville@saintquentin.nb.ca](mailto:ville@saintquentin.nb.ca) (courriel)  
[www.saintquentinnb.com](http://www.saintquentinnb.com) (site web)



*À propos de l'eau potable !*



Dépliant d'information  
à l'intention des  
citoyennes et citoyens  
de la Ville de Saint-Quentin

## HISTORIQUE

Le bassin hydrographique du ruisseau Five Fingers constitue le réseau d'approvisionnement d'eau potable de la municipalité depuis de nombreuses années. Afin de contrer les défis de la qualité de l'eau apparus au cours des années 1990, une étude fut effectuée en collaboration avec le ministère de l'Environnement et l'ingénieur municipal. Les résultats de cette étude ont révélé que les sources d'eau retrouvées étaient insuffisantes à la demande ; ce qui a amené les élus municipaux en mars 1998 à opter pour la construction d'un système de filtration d'eau sous pression sur le site de la station de pompage, près du ruisseau Five Fingers, entre les rangs 14 et 15. L'usine de filtration fut inaugurée le 28 juillet 1999.

## OPÉRATION DE L'USINE DE FILTRATION

À ce jour, la source d'eau doit être améliorée afin de faciliter l'infiltration de l'eau du bassin à l'usine. Des travaux seront requis pour ce faire. De plus, le réservoir d'eau situé au rang 14 doit être agrandi dans le but afin de maintenir une autonomie du système de distribution de 48 à 72 heures.



## POURQUOI FILTRER L'EAU?

- ◆ afin d'éliminer la présence possible de parasites, notamment le giardia, que le chlore ne peut détruire ;
- ◆ afin de réduire les matières en suspension (sable, graines, matières organiques, etc.) qui se retrouvent dans l'eau.



## COMMENT FILTRER L'EAU?

- ◆ à l'aide de 2 filtres contenant 2 types de sable (anthracite et sable fin) ;
- ◆ avant la filtration, du polymère est injecté dans l'eau, permettant ainsi la coagulation, c'est-à-dire le regroupement des matières en suspension en une masse plus grande qui ne peut traverser le filtre, y compris le polymère qui demeurent regroupé avec ces matières.

## POURQUOI CHLORER L'EAU?

- ◆ le chlore permet d'éliminer la présence de bactéries de type coliforme toujours présentes même après la filtration ;
- ◆ le chlore empêche aussi la contamination de l'eau dans le réseau d'aqueduc une fois écoulée hors de l'usine de filtration ;
- ◆ la Loi sur l'assainissement de l'eau exige que l'eau soit chlorée selon une quantité déterminée.

